

De: b.barbier47@laposte.net
Envoyé: dimanche 10 octobre 2021 20:55
À: PLU CC Sevre et Loire
Objet: EP Concelles

Brigitte Barbier
Correspondante locale
Association « TERRES ET RIVIERES »

Le volet paysager suscite de nombreuses questions et craintes.
La municipalité souhaite végétaliser les abords des Gap en s'appuyant sur deux études dont le document N°8, le plus détaillé.
A la lecture du dossier on peut s'inquiéter.

La population ne veut plus du tout d'installations nouvelles de gap, serres, et autres tunnels maraîchers.
Même si la population réclame des haies, des arbres et la préservation des plantations déjà existantes, ce n'est pas uniquement pour embellir les installations maraîchères.
L'objectif louable en soi pourrait être dévoyé, s'il servait de prétexte à construire plus de serres.

Nous ne voulons pas de l'arbre qui cache la forêt.

Planter des végétaux : voilà une curieuse façon de verdir un pur produit de l'agriculture industrielle alors que depuis des années on assiste à un arrachage systématique des haies et à la coupe d'arbres. Planter pourquoi ? : pour camoufler et détourner le regard du passant.
Des subventions payées par nous, contribuables (PAC et autres) sont promises.

Le Maître mot du Doc 8 est : « **rendre acceptable** » ce qui ne peut l'être, avec le titre flatteur de « parc agricole maraîcher ». L'objectif on le comprend : laisser perdurer et se développer une agriculture qui va totalement à l'encontre du respect de l'environnement.

Ainsi on peut le craindre, l'aménagement paysager des GAP pourrait faire oublier les deux principaux défauts de cette industrie : **sa responsabilité pour la destruction environnementale et pour sa participation au réchauffement climatique.**

Le maraîchage industriel est **responsable de destruction environnementale**.
Il génère **une pollution** généralisée (air, eau, sol) avec l'emploi massif de pesticides (le plan écophyto est un échec complet) et d'intrants de synthèse d'où le recul de la biodiversité sur le territoire.

2021 était la date requise pour un retour à un bon état écologique du fameux canal des Bardets, état qu'il n'atteint pas comme le reste des cours d'eau du bassin versant de la Goulaine auquel appartient ce canal en raison principalement de l'activité agricole.
L'eau potable devient de plus en plus difficile à produire mais l'est de moins en moins à cause de cette pollution.

Les pesticides occasionnent de plus en plus de graves problèmes de santé quand ce n'est pas la mort.
(A quand une enquête épidémiologique de la population accessible à nos citoyens ?.)
A tous ces défauts on peut ajouter le gaspillage de sable, pourtant deuxième ressource naturelle en voie de disparition ainsi qu'une surproduction agricole régulière.

Le maraîchage industriel est **responsable du réchauffement climatique**.
On le sait : il faut sortir des énergies fossiles pour lutter contre l'effet de serre qui génère de graves dysfonctionnements climatiques.
Or les plastiques, les pesticides, sont tous issus du pétrole.
On peut y rajouter le blanchiment par hélicoptère et le transport à l'international de la production agricole. (Pologne !)

Les engrais azotés produisent du protoxyde d'azote, **310** fois plus nocif que le CO2 en tant que gaz à effet de serre.

Les serres chauffées au gaz naturel représente 20 % de la consommation départementale (25° de température pour produire des concombres.)

L'artificialisation du sol avec les gaps, tunnels ... ne permet pas l'absorption du CO2.

Comment peut-on encourager le maintien d'une telle agriculture ?
D'autant plus qu'à la lecture du doc.8 il apparaît **qu'après avoir défigurés et pollués la vallée, il serait envisagé de le faire pour la partie haute de St Julien.**

A côté de l'agriculture industrielle, le savez-vous, **il existe l'agriculture Bio** qui possède toutes les vertus qui manquent à la première.

Pourquoi les élus ne préemptent-ils pas des terres disponibles pour installer des agriculteurs bio qui emploient plus de salariés à

l'hectare que le maraîchage industriel et qui alimentent le marché local et que plébiscite la population ?
Pourquoi la concertation des élus ne se fait jamais avec le GAB (Groupement des agriculteurs bio) et la population et uniquement avec la Fédération des Maraîchers nantais ?

Une activité économique qui porte atteinte à l'environnement et au climat n'est-elle pas condamnable pour mise en danger de la vie humaine et des autres créatures du vivant ?

Le volet paysager mériterait une enquête publique séparée .

Car on peut s'interroger sur ce qui est demandé au public précisément dans cette enquête

Une enquête publique recueille l'avis du public.

Or la proposition d'aménagement paysager se résume à la seule énonciation du principe sans qu'il y ait une énumération d'articles réglementaires.

On nous informe juste seulement que des règles plus précises pourraient être prises à l'avenir en concertation à venir avec les maraîchers (pourtant le Doc8 date de 2018 et a été élaboré en collaboration avec ces maraîchers) et le public ne sera pas invité au débat .

N'a t-il pas une incohérence, en un mot : **sommes-nous bien dans le cadre d'une enquête publique ?**

Quel avis peut-on rendre sur ce vide de propositions sinon émettre de la méfiance si l'on considère le Doc 8 ?

Pourquoi l'état abandonne t-il la population à un lobby qui s'approprie l'économie locale et le territoire en dictant sa loi ?

Au final le but de la manoeuvre n'est-il pas de nous faire avaler encore plus de GAP ?...rendus acceptables !!!

Brigitte Barbier

Pour l'association «TERRES ET RIVIERES »